# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

<u>Présents</u>: MM. J.P. CORBISEZ - F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A . HNAT - J-M DESPREZ - C. LUTZ - G. HENNION - P. CALLOT - J-P HUGOT - F. PILARCZYK - D. BERLIK - B. DUPARCQ - J-C SZRAMA - C. GOEUSSE - N. LADEVEZ - S. FERAHTIA - M. DELEAU - N. LEMOINE - N. PRZYBYLA - J-F. THOURIN-VIAL - S. YPREEUW - D. WOJDOWSKI - S. GOETINCK.

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Cinq procurations sont présentées : B. BURGEAT à J-M DESPREZ

A. FLANQUART à G. HENNION

H. CHEKROUN à P. CALLOT

N. ZIANE à A . HNAT

C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL

Absents: Néant

Début du Conseil Municipal: 18 H 30

-:-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire désigne Monsieur SZRAMA, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-

# 1. Compte rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2015.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

Le compte rendu des décisions est adopté à 24 voix pour et 5 abstentions

## 2. Compte rendu des décisions du Maire.

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n°14/15 : Marché n° 2015/05S008 : Balayage de la voirie, des fils d'eau et du marché hebdomadaire.
- n° 15/16 : Désignation de Maître BRUNET Avocat, en défense des intérêts de la collectivité.
- nº 16/16 :Cession de droit au bail Locaux 38, rue Roger Salengro.
- n° 17/16 :Cession de droit au bail Locaux 27, rue Pasteur.
- n° 18/16: Cession de droit au bail La SARL PHARMACIE MAIRE.

- n° 19/16 : Marché n°2016/03 : Rénovation logement communal 27 rue Pasteur
- n° 20/16 :Marché n°2015/05S009 : Achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, enveloppes et papiers.

  Lot n° 1 : Fournitures de bureau
- n° 21/16 :Marché n°2015/05S009 : Achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, enveloppes et papiers.

  Lot n° 2 : Consommables informatiques
- n° 22/16 :Marché n°2015/05S009 : Achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, enveloppes et papiers.
   Lot n° 3 : Enveloppes
- n° 23/16 :Marché n°2015/05S009 : Achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, enveloppes et papiers.
   Lot n° 4 : Papiers
- n° 24/16 :Cession de droit de bail Logement 49, Avenue Kennedy.
  - Arrêté de préemption n° 07/2016 : Préemption des terrains sis rue Léon Jouhaux d'une superficie d'environ 3 795 m², appartenant à M. et Mme BLAZECZEK Czeslaw

Le compte rendu des décisions est adopté à 24 voix pour et 5 abstentions

## **FINANCES**

#### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, rappelle que considérant que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que par son article 107 dit «Amélioration de la transparence financière», la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue préciser le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Qu'en termes de publicité, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit désormais être transmis à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, mais également être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne aux

membres du Conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir. Par ailleurs, ne disposant pas encore du compte administratif, les données 2015 reprises dans les analyses ne sont que des extrapolations, néanmoins la comptabilité d'engagement et le suivi budgétaire assurent un important degré de fiabilité.

#### La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

#### 4. Remboursement location de salle.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, expose à l'assemblée que suite à la réservation de la salle des fêtes, une famille s'était acquittée des modalités de réservation. Ces derniers souhaitent l'annulation du prêt de vaisselle. Il est proposé de rembourser les frais engagés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### 5. Attribution de lots pour le parcours du cœur.

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la journée du parcours du cœur se déroulera le 03 Avril 2016. Les lots remis aux participants doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il est proposé d'offrir des vestes de pluie et des boussoles. Les devis concernant ces lots s'élèvent à 564,95 € HT pour les vestes de pluie et 209,95 € HT pour les boussoles. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acheter ces lots.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 6. Formation BAFA pour le personnel du temps périscolaire.

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, informe les membres du conseil que cinq agents intervenant dans les animations d'activités périscolaires vont suivre la formation BAFA Approfondissement. Le coût de cette formation de cinq jours s'élève à la somme de 1 665€ pour les cinq agents.

Or dans le cadre des nouvelles orientations relatives à la convention d'objectifs et de gestion, la CAF souhaite soutenir la qualité des accueils collectifs de mineurs en subventionnant cette formation à hauteur de 200 € maximum par personne.

Il est donc sollicité auprès de la CAF une subvention maximum de 1 000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 7. Sollicitation de l'aide SOS commerce.

Monsieur Fabien PILARCZYK, Conseiller Délégué, annonce que dans le cadre de la préemption du 17 rue Renan, nous sollicitons le fonds de concours « SOS Commerces » de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin afin que ce dispositif puisse nous accompagner dans la réalisation des travaux des locaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 8. Réponse à l'appel à projet « Culture à pARTager » du Conseil Régional.

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projet « culture à partager » du conseil régional, la commune souhaite déposer un projet qui vise à renforcer conjointement le maillage local institutionnel, associatif, la bibliothèque, l'école de musique, le service enfance, les maisons de quartiers et les associations œuvrant dans le domaine culturel afin d'amener tous les usagers quelque soit leur milieu socioprofessionnel à participer à des manifestations culturelles et artistiques tout au long de l'année.

Le montant du projet s'élève à la somme de 15 486 € et le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional serait de 6 100 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 9. Fonds Interministériel de prévention de la délinquance 2016.

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, communique à l'assemblée que dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Monsieur le Maire présente le projet de vidéo protection de la ville pour l'année 2016.

De nouvelles caméras seront installées sur des secteurs prioritaires et aux abords des entrées de ville afin de renforcer le maillage territorial.

Le montant total du projet s'élève à 74 420 €HT et le montant subventionnable au titre du FIPD est à hauteur de 40 % de la dépense.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 10. Lots remis aux écoles participant à la soirée poésie.

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, informe l'assemblée que des lots seront remis aux écoles participant à la Soirée Poésie qui se déroulera le 28 avril 2016 et qu'à ce titre il convient de l'autoriser à engager la dépense pour un montant de 1 800 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 11. Délibération de garantie Groupe SIA LTO HABITAT, Caisse de dépôts et consignations.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, expose à l'assemblée que le Groupe SIA LTO HABITAT sollicite la garantie d'emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations de la ville de Oignies pour la réalisation de 15 logements situés rue Marcel Sembat Résidence Vivier Madame. Le montant total du prêt reparti en 2 lignes s'élève à 194 286 €.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

# 12. Garantie d'emprunt PAS DE CALAIS HABITAT. Acquisition de 29 logements collectifs en VEFA Rue Sembat et Pasteur.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, communique à l'assemblée que PAS DE CALAIS HABITAT sollicite la garantie d'emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations de la ville de Oignies pour l'acquisition de 29 logements collectifs rue Marcel Sembat et Louis Pasteur pour un montant total de 3 145 957 €. Cet emprunt est constitué de deux lignes :

- Opération Produit PLAI pour un montant de 810 258 €.
- Opération Produit PLAI pour un montant de 2 335 699 €.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

# 13. Garantie d'emprunt SRCJ. Acquisition de 28 logements individuels - Maille Verte.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, informe les membres du conseil que le Groupe SRCJ sollicite la garantie d'emprunt auprès de la Caisse du Crédit Agricole pour la réalisation de 28 logements individuels en PSLA Zac La Maille Verte pour un montant total de 3 568 610,99 €.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

## **ADMINISTRATION GENERALE**

#### 14. Marché estival au sein de la Cité Justice.

Monsieur Fabien PILARCZYK, Conseiller Délégué, annonce qu'il est proposé au Conseil Municipal de pérenniser le marché estival qui va se dérouler du premier vendredi de Mai 2016 au dernier vendredi de Juillet 2016, de 16h00 à 20h00. Il sera localisé sur la Place du Boulodrome. Le règlement doit être adopté par l'assemblée délibérante.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 15. Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat groupé de services de location de bennes, évacuation et traitement des déchets issus de l'activité de la CAHC, et ses communes membres volontaires.

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé qu'un groupement de commandes soit constitué entre la CAHC et les communes membres pour la mutualisation de l'achat de services de location de bennes et d'évacuation de déchets. Cette mutualisation permettra de bénéficier d'une expertise technique mais également de prétendre à la réalisation d'économies en augmentant le nombre de rotations et de tonnages de déchets.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 ne participent pas

# 16. Acceptation des tickets loisirs de la CAF – École de Musique - CMIS.

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, informe l'assemblée que les tickets loisirs CAF peuvent être acceptés dans le cadre de la régie comptable de recettes de l'école de musique et du CMIS: une délibération du Conseil Municipal acceptant cette perception est nécessaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la perception des tickets loisirs dans le cadre de l'école de musique municipale et du CMIS.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 17. Tirage au sort relatif au Jury d'Assises pour 2017.

Monsieur SZRAMA Jean Claude, Conseiller Délégué, fait lecture de la délibération, qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée du Code de procédure pénale et de la circulaire n° 79-94 de Monsieur le Ministre de l'intérieur du 19 février 1979, notre collectivité doit tirer au sort la liste des personnes sur les listes électorales.

Par application de l'arrêté de répartition du 3 mai 2011, la ville de OIGNIES doit tirer <u>au</u> <u>sort le triple</u> du nombre des jurés de la cour d'assises défini pour notre collectivité à savoir 8 multipliés par 3 soit 24 jurés potentiels.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 18. Modification des seuils des marchés publics au règlement intérieur de la commune.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, expose à l'assemblée que le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifie le seuil mentionné dans le code des marchés publics, la présente délibération vise à appliquer les nouveaux seuils.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 19. Liste des marchés publics conclus en 2015 – Art. 133 du CMP.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, communique à l'assemblée que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés conclus dans l'année écoulée doit faire l'objet d'une publication au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante. Cette liste doit également être publiée sur le profil acheteur de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité

# 20. Avenant à la convention entre la CAHC et les communes-membres pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération d'Hénin-Carvin.

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que le 26 Mars 2013 fut signée la convention entre la CAHC et les 14 communes membres concernant la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques. Cette convention prévoyait l'ajout possible d'avenants. Suite à la mise en œuvre du déploiement du système, il est nécessaire d'actualiser celle-ci par la validation d'un avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### RESSOURCES HUMAINES

### 21. Recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou occasionnels.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, fait lecture de la délibération évoquant les besoins des services pouvant justifier l'urgence de recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, il convient d'autoriser M. le Maire à recruter par voie d'arrêté autant que de besoins des agents à titre saisonnier ou occasionnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 22. Création de postes.

Madame Fabienne DUPUIS, Adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal que des modifications au tableau des effectifs du personnel communal sont nécessaires dans les filières Technique et Culturelle. Quatre créations de postes sont proposées à l'assemblée délibérante.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **URBANISME**

23. Subvention Départementale et convention entre la commune de Oignies et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour la remise à niveau de l'éclairage public et la création d'un îlot central d'entrée d'agglomération (RD46 – rue Fernand Darchicourt).

Monsieur Germain HENNION, Adjoint, annonce à l'assemblée que la commune souhaite réaliser les aménagements de sécurité sur le domaine départemental notamment la construction d'un îlot central en entrée d'agglomération et la remise à niveau de l'éclairage public de la rue Fernand Darchicourt dans sa section comprise entre la limite d'agglomération et le quartier avec la résidence Mireille du Nord. Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 40 %. Pour réaliser ces travaux une convention doit être signée avec le Conseil Départemental.

La délibération est adoptée à l'unanimité

24. Dénomination de la voirie. Lotissement Rue des Fusillés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la délivrance du permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement rue des Fusillés, le Conseil est invité à procéder à la dénomination des voies à caractère de rue et de dénommer rue Marguerite YOURCENAR la voie desservant le lotissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

25. Dénomination de la voirie lotissement Hauts de France Lotir.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies publiques. Il ainsi proposé de dénommer rue Pierre JOMBART et rue Aimée PINTE pour le lotissement Hauts de France Lotir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

26. Étude de faisabilité et de pré programmation d'un équipement culturel. (sur table)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un équipement culturel envisagé au sein du site de la fosse 2, une étude de faisabilité et de pré programmation doit être menée.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à lancer cette étude qui sera menée par un cabinet d'ingénierie culturelle afin de vérifier la faisabilité de l'ouvrage, arrêter les grandes lignes du programme, élaborer l'enveloppe financière prévisionnelle, définir les conditions de financement, définir les conditions de réalisation.

Début du Conseil Municipal: 20 H 10

LE MAIRE Jean - Pierre CORBISEZ